



Le guide du
Judo
à l'école





Sommaire

Préambule.....	p.4
1. La convention avec le Ministère de l'Education nationale.....	p.5
2. Les fédérations représentant le sport en milieu scolaire :.....	p.6
- Le partenariat avec l'USEP	
- Le partenariat avec l'UGSEL	
3. Les interlocuteurs.....	p.8
4. Elaborer un projet « Judo à l'école ».....	p.9
- Définir le projet	
- Effectuer les démarches	
5. Etendre le projet disciplinaire « Judo à l'école » à un projet interdisciplinaire axé sur la culture et le Japon.....	p.16
6. L'enseignement du judo à l'école: prolongement à l'école élémentaire avec l'USEP et l'UGSEL.....	p.17





Préambule

Le judo est une méthode globale d'éducation (physique, intellectuelle et morale). Sa pratique favorise l'acquisition de compétences indispensables à la construction des enfants : la maîtrise de soi, le respect des autres et l'autonomie. Conscient des valeurs éducatives du judo, la FFJDA a souhaité se rapprocher du Ministère de l'Education Nationale.

*Suite à la signature de la convention entre le Ministère de l'Education Nationale et les fédérations représentant le sport en milieu scolaire, la FFJDA vous propose « **Le guide du judo à l'école** ». Ce guide est un outil pour aider nos structures et nos enseignants à intervenir dans les écoles élémentaires et à mettre en place des actions en milieu scolaire dans les meilleures dispositions. Par la formation des cadres techniques et des enseignants de judo, la FFJDA contribuera à la promotion de projets « judo à l'école » de qualité en conformité avec les objectifs du Ministère de l'Education Nationale.*

Au-delà de la découverte du judo par une pratique adaptée, le « guide du judo à l'école » propose un projet pluridisciplinaire autour de la culture du judo et plus particulièrement celle du Japon.

Ce support facilitera la mise en place d'actions éducatives en partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) et l'Union Générale de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L), dès la rentrée 2010 dans le cadre des actions de promotion du judo qui précéderont l'organisation en France des Championnats du Monde 2011 à Paris.

La qualité de l'intervention pédagogique en milieu scolaire garantira la pérennité des liens entre les clubs et les écoles, elle nous permettra d'honorer la confiance qui nous est aujourd'hui accordée par le Ministère de l'Education nationale.

Jean-Luc ROUGE
Président de la FFJDA



1. La convention avec l'éducation Nationale



La convention avec le ministère de l'Education nationale

Une convention de coopération nationale entre le Ministère de l'Education nationale et la FFJDA, l'USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré) et l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) a été signée le 12 décembre 2008.

- [Texte de la convention disponible en lien sur le site internet fédéral www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)
ANNEXE 1

L'Education Nationale reconnaît les objectifs éducatifs de la FFJDA et la capacité des enseignants de judo diplômés d'Etat à intervenir sur le temps scolaire et périscolaire.

Quels sont les objectifs de cette convention ?

- Faire connaître et faire pratiquer le judo en milieu scolaire.
- Favoriser les actions communes entre les clubs de judo et les établissements scolaires.
- Intégrer le judo à l'école comme une méthode d'éducation physique, intellectuelle et morale, pouvant s'inscrire dans une démarche de citoyenneté.
- Etablir des relations privilégiées et favoriser les partenariats entre les clubs de judo, les établissements scolaires et les associations sportives scolaires.

Extrait de la convention :

« Parmi les moyens dont dispose l'Education nationale, la pratique du judo en milieu scolaire peut servir de support aux objectifs qu'elle se fixe dans l'enseignement de l'EPS et dans le sport scolaire. »



2. Les fédérations représentant le sport en milieu scolaire



I- Le partenariat avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

Dans le cadre de ce partenariat, des actions seront réalisées entre la FFJDA et l'USEP dans la perspective des Championnats du Monde de Judo qui se dérouleront à Paris en 2011.

La mise en action est centrée sur :

- ✓ Le code moral et les valeurs du judo qui convergent avec les règles de la vie scolaire
- ✓ La pédagogie du judo
- ✓ L'environnement culturel du judo

Quels sont les objectifs de ce partenariat ?

- Mener des actions éducatives dans le temps périscolaire en primaire. Le cycle 2 des apprentissages fondamentaux (dernière année de maternelle, CP, CE1) est principalement visé.
- Favoriser les relations entre le club de judo, l'école et l'association sportive scolaire USEP.
- Promouvoir le judo à travers un évènement mondial que sont les championnats du monde.

La concrétisation des actions passe par l'élaboration d'une mallette pédagogique et d'un protocole de rencontres sportives à mener sur le terrain. Ce partenariat trouvera son point fort dans les Mondiaux de Judo 2011, avant d'envisager de nouvelles perspectives.

Les Championnats du Monde de Judo du 23 au 28 août 2011

Objectifs :

- Sensibiliser par l'évènement sportif
- Participer à cet évènement
- Bénéficier de conditions privilégiées pour les jeunes initiés au judo dans le cadre de la convention et de ce projet.

II - Le partenariat avec L'UGSEL (Union Générale de l'Enseignement Libre)

La FFJDA a signé le 5 mai 2010 une convention de coopération avec l'UGSEL afin de développer la pratique du judo dans leurs écoles, collèges, lycées et au sein de leurs associations sportives.

- *Texte de la convention disponible en lien sur le site internet fédéral : www.ffjudo.com ANNEXE 2*

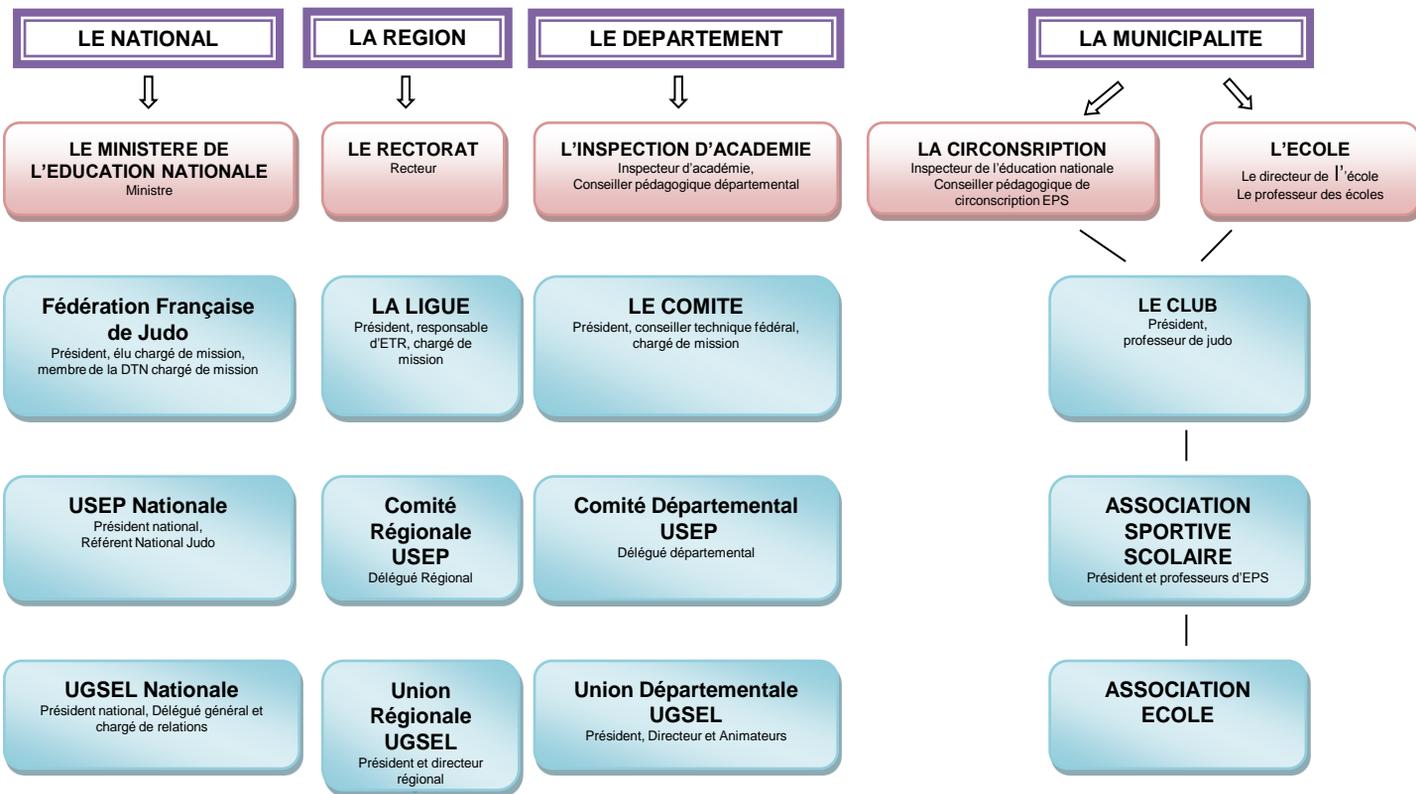
Quels sont les objectifs de ce partenariat ?

- Promouvoir et faire connaître le judo en milieu scolaire.
- Développer la pratique du judo dans le cadre d'actions communes entre associations FFJDA et UGSEL.
- Permettre aux élèves d'intégrer un club FFJDA.

La mise en place de commissions mixtes régionales permettra de mener ensemble ces projets.



3. Les interlocuteurs



4. Elaborer un projet Judo à l'école



A) Définir le projet

1. Quels sont les objectifs de l'éducation physique et sportive à l'école ?

Discipline scolaire obligatoire, l'EPS poursuit les finalités de l'école : elle doit contribuer à la réussite de tous et permettre d'acquérir une culture commune partagée. De façon plus spécifique, elle participe à l'éducation, à la santé et à la sécurité en permettant de :

- Développer les capacités et les ressources nécessaires aux conduites motrices.
- Accéder au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives, artistiques, pratiques sociales de référence .
- Acquérir des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé.

L'enseignement à l'école primaire est divisé en trois cycles :

- Cycle 1 apprentissages premiers (maternelle)
- Cycle 2 apprentissages fondamentaux (dernière année de maternelle-CP-CE1 - 5/7ans)
- Cycle 3 approfondissements (CE2-CM1-CM2 – 8/10 ans)

Afin d'assurer des apprentissages réels, les modules proposant les différentes activités doivent être d'une durée comprise entre 10 et 15 séances.

Dans le cadre scolaire, l'école au travers de son équipe pédagogique est responsable des contenus enseignés et de l'action éducative. L'ouverture sur le monde extérieur, le renforcement de la mission éducative, le développement d'activités plus spécifiques, l'intérêt pour la coéducation sont les principaux facteurs qui conduisent les enseignants à faire appel à des intervenants extérieurs dans le cadre des activités scolaires.



Le club local au travers de son enseignant de judo doit pouvoir répondre à ces attentes, tout en respectant les objectifs pédagogiques de la FFJDA. A ce niveau, l'image du judo, la pratique de qualité pour le plus grand nombre dans le milieu scolaire doivent primer sur la recherche de retombées immédiates au niveau du club.

Cette précaution n'empêche en aucun cas de prévoir dans le dispositif, une passerelle entre le judo à l'école et la pratique en club.

2) Contribution du Judo à l'acquisition des compétences EPS des programmes de l'Education nationale :

Le Judo est un moyen privilégié de répondre au programme de l'Education Physique et Sportive à l'école tant au niveau des compétences spécifiques que des compétences transversales.

PROGRAMME EPS : s'affronter collectivement et individuellement.

- Affronter un adversaire dans des jeux d'opposition duelle.
- Jeux de lutte, judo

Compétences spécifiques :

- Combattre à deux en attaquant et en se défendant.

Compétences transversales

- S'engager lucidement dans la pratique de l'activité.
- Se confronter à l'application et à la construction des règles de vie et de fonctionnement.
- Construire de façon de plus en plus autonome un projet d'action.

Compétences transversales à toutes les disciplines portant notamment sur : la capacité d'attention

- Ecouter la consigne : l'appliquer, la gérer.
- Jouer tout au long du jeu proposé.
- Faire attention aux événements qui l'entourent (travailler au milieu des autres sans les blesser ni les subir).

Contribution du Judo à l'acquisition des compétences des sept piliers du socle commun :

Compétence 1 : *Maîtrise de la langue*

L'enfant sera invité à prendre la parole en groupe, à démontrer devant les autres, à expliquer ce qu'il fait...

Compétence 2 : *Approche d'une langue étrangère*

L'enfant connaît et utilise les termes judo propres à l'activité.

Compétence 6 : *Acquisition des compétences sociales et civiques*

Le judo est basé principalement sur la coopération de deux partenaires et sur le travail avec tous les élèves du même groupe. Le respect des autres et des lieux de pratique est inhérent à notre discipline.

Compétence 7 : *Accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative*

- *Voir en lien documents « contribution du judo à l'acquisition de compétences » ANNEXE 3 et « socle commun » ANNEXE 4*

Les dispositifs sur le temps périscolaire

• Le contrat éducatif local :

C'est un outil au service d'un projet éducatif territorial qui s'adresse aux jeunes de 6 à 11 ans et se déroule en dehors du temps scolaire. Une aide financière peut être attribuée aux collectivités locales pour des actions éducatives dans lesquelles sont impliqués les principaux acteurs éducatifs du territoire : le secteur associatif, les institutions partenaires, le secteur scolaire.

• Accompagnement éducatif :

C'est un dispositif du ministère de l'Education nationale, qui concerne les élèves des écoles primaires, collèges et lycées. Le module des activités physiques et sportives est coordonné par les DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations – ancienne DDJS) et financé par le CNDS, il a une durée indicative de 2 heures hebdomadaires en dehors du temps scolaire et vise l'accueil de groupes de 12 à 20 élèves avec un encadrement qualifié.

Les activités sportives proposées doivent prendre appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et l'association sportive de l'école, et s'articuler d'une part avec les temps scolaires et d'autre part avec l'action des clubs.

Pour le club et l'enseignant judo, il est nécessaire de définir la nature du projet ainsi que les moyens à disposition :

- *Les moyens matériels, l'équipement : le cycle de judo se déroule t-il dans l'école même, dans un dojo ? Y a-t-il des tatamis, des judogis, des ceintures ?*
- *La population concernée : âge des enfants, effectif de la classe, niveau de pratique...*
- *La durée du cycle, la continuité de l'action : quel est le nombre de séances prévues, le volume horaire hebdomadaire, y'a-t-il poursuite de l'activité sur plusieurs années scolaires ?*
- *Les objectifs définis répondent-ils aux objectifs de l'école et du cycle concerné ? les valeurs du Judo sont-elles mises en évidence à travers ces objectifs ?*
- *L'encadrement est assuré par le professeur de judo sous la responsabilité de l'enseignant. Quels sont les rôles de chacun ?*
- *Le financement de l'action : quel est le budget, quelles sont les sources de financement possibles ?*

B) Effectuer les démarches

1) Elaborer le projet avec les partenaires

•Prendre contact avec l'interlocuteur en milieu scolaire et présenter le projet

L'interlocuteur est le responsable de la classe et/ou le directeur de l'école.

L'organisation d'un cycle de judo à l'école est le fruit d'une collaboration entre un établissement scolaire et une association sportive. La réussite de l'action tient à la pertinence du partenariat mis en place.

- Je prends contact avec le conseiller pédagogique de circonscription d'EPS, ou le professeur des écoles responsable de la classe, le directeur de l'école qui seront mes partenaires privilégiés pour la mise en place de mon projet. Il est vivement conseillé de prendre contact avec le conseiller pédagogique de la circonscription.*
- La clé de la réussite proviendra de la collaboration entre le professeur des écoles responsable de la classe et l'enseignant de judo.*

Les aides financières ou subventions peuvent être différentes selon les orientations prises concernant le sport à l'école primaire sur le plan local.

- Je prends contact avec ma municipalité qui peut être un relais dans le dispositif.*
- Je prends contact avec mon Comité ou ma Ligue qui sauront me conseiller et m'orienter dans ma démarche.*
- D'autres organismes comme la DDCSPP, le conseil général, la communauté de communes peuvent me soutenir dans la mise en œuvre de mon projet.*

2) Elaborer une convention :

Les différents partenaires établissent une convention écrite fixant les modalités de la mise en œuvre du projet : la durée, le volume horaire hebdomadaire, l'encadrement, les modalités des interventions, le matériel et l'équipement utilisés, le financement, la pérennisation de l'action.

Il est intéressant d'y faire figurer les apports du judo dans le cadre de l'éducation physique à l'école :

- le judo sert de support aux objectifs recherchés par l'éducation physique tant sur le plan des conduites motrices générales et spécifiques que sur le plan des compétences transversales concernant la responsabilité, la sécurité, l'autonomie ainsi que le respect, base de toute relation sociale.
- Le judo participe à l'acquisition des piliers du socle commun comme la maîtrise de la langue, la pratique d'une langue étrangère, l'acquisition des compétences sociales et civiques, l'accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative.
- le cycle judo permettra à l'enfant d'avoir accès à un mode de culture différente de la sienne notamment dans son comportement au Judo et dans le Dojo (savoir mettre une tenue de judo, faire un nœud de ceinture, règles de salut du dojo, du tatami du professeur et des partenaires/adversaires) et en acquérant quelques termes de vocabulaire japonais concernant les lieux de pratique, les techniques et le règlement.

• *Voir en lien modèle d'élaboration de PROJET PEDAGOGIQUE JUDO à l'école.*

(Prendre contact avec l'Inspection académique du département de rattachement de l'école, certaines disposent de documents à remplir pour présenter le projet).

ANNEXES 5 ET 6 (6A, 6B, 6C, 6D, 6E)

Important : inscrire l'action dans le cadre de la convention nationale

Avec ou sans convention spécifique au projet local, il conviendra de faire référence dans le texte à la convention nationale signée entre le Ministère de l'Education nationale, la FFJDA, l'USEP et l'UNSS.

La personne intervient à titre personnel

L'agrément est à demander par le directeur de l'école concernée à l'Inspecteur d'Académie du département sous couvert de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

La mise en œuvre de l'activité ne peut se faire qu'après réception de la réponse de l'Inspecteur d'Académie.

Les activités pédagogiques incluant la participation d'intervenants extérieurs doivent être inscrites dans le projet d'école.

La personne intervient au titre d'une association (club, comité ...) :

Mêmes procédures que ci-dessus mais en plus :

- l'association doit être agréée (DDCSPP)
- nécessité d'une convention avec l'école (club, comité...)
- l'agrément individuel de l'intervenant doit être simultanément demandé.

Il est indispensable que l'intervenant soit titulaire du BEES judo. L'action judo pourra débuter dès obtention de l'agrément.

- [Voir en lien modèle de convention ANNEXE 7](#) et [modèle de demande d'agrément ANNEXE 8](#)

5. Etendre le projet disciplinaire : Judo à l'école à un projet interdisciplinaire axé sur la culture Judo et le Japon



Le professeur de judo pourra, lors de l'élaboration du projet pédagogique, proposer un **travail interdisciplinaire autour du thème « Le Japon » ou les « Samouraï »**. Il pourra fournir au maître de la classe une mallette pédagogique contenant des ouvrages de références et/ou des références bibliographiques et de sites internet pour faciliter la tâche de l'enseignant. **L'enseignant judo propose à l'enseignant une bibliographie et une mallette pédagogique.**

A partir du Judo, l'enseignant aura des références documentaires pour établir un projet de travail interdisciplinaire autour du JAPON.

Il serait intéressant que les professeurs des écoles enrichissent cette « mallette pédagogique » du contenu de leur projet interdisciplinaire. Nous pourrions ainsi enrichir le contenu de la mallette des divers travaux de l'ensemble des professeurs des écoles ayant travaillé autour du projet judo.

L'expression écrite :

- Travail autour du Japon en ce qui concerne le conte, la bande dessinée et la poésie (haïku)

Les Arts Plastiques :

- Origami
- Quelques éléments de calligraphie japonaise
- Etude et reproduction des dessins de samouraï

Education musicale :

- Quelques musiques traditionnelles japonaises

Education à la citoyenneté :

- Le code moral du JUDO

Découverte du monde

- Se repérer dans l'espace et dans le temps
- Découvrir le monde du vivant

Education à la sécurité routière :

- Se rendre au dojo en toute sécurité : appliquer les règles de sécurité routière. Lire un plan, prévoir son itinéraire...



6. L'enseignement du judo à l'école : prolongement à l'école élémentaire avec l'usep et l'ugsel



Une bibliographie des ouvrages élaborée par le groupe de travail FFJDA et concernant les différents thèmes interdisciplinaires concernés sera fournie par l'intervenant judo au professeur des écoles avec lequel il conduira ce projet.

Le suivi d'un cycle de travail sur le judo peut naturellement trouver une prolongation au sein de l'USEP et de l'UGSEL.

Pourtant, la Fédération Française de Judo ne souhaite pas l'organisation de compétitions de judo après seulement quinze séances de pratiques dans un souci de sécurité évident mais aussi dans le choix qu'elle fait de valoriser à cet âge les animations plutôt que les compétitions.

Les rencontres USEP pourraient se dérouler sous forme de démonstrations techniques notées par les enfants à la fois démonstrateurs et juges sous la responsabilité et la direction des éducateurs (délégué USEP, enseignants judo, enseignants des écoles concernées...) et/ou de quiz portant sur le judo (connaissance des termes spécifiques à la discipline).

PROPOSITION D'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE JUDO EN USEP ET EN UGSEL

Enfants organisés par équipes de 2. Le classement s'effectue par équipes.
4 ateliers notés sur 20. Total sur 80. Classement en samouraï or (60 à 80), samouraï argent (40 à 59), samouraï bronze (20 à 39). L'ensemble des équipes de deux participants est divisé en deux groupes : chaque groupe assurera les fonctions de démonstrateurs et de juges :

Première partie :	Enfants du groupe A :	Démonstrateurs
	Enfants du groupe B :	Juges
Deuxième partie :	Enfants du groupe B :	Démonstrateurs
	Enfants du groupe A :	Juges

Travail debout :

Pendant 1 minute, chaque enfant effectue des démonstrations techniques en opportunité avec deux ou trois de ses camarades. Il remplira à la fois le rôle de Tori et de Uke.

La notation portera sur :

- *La qualité du mouvement porté dans le sens du déplacement et la qualité de la chute de Uke.*

PROPOSITION D'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE JUDO EN USEP ET EN UGSEL

Travail au sol :

Chaque enfant démontrera deux mini enchaînements. Il remplira à la fois le rôle de Tori et de Uke
La notation portera sur :

- *La qualité de l'enchaînement « retournement/immobilisation » et la qualité de la sortie.*

Chutes « arrière »

Chaque enfant démontrera une série de 5 chutes « arrière »

La notation portera sur :

- *La qualité des chutes (frappe du sol, position des mains, enroulement de la tête).*

Quiz « Judo » : 10 questions auxquelles répondent chaque équipe de deux enfants pendant le temps de la rencontre.

Nous proposerons les questions en temps voulu.

La Fédération Française de Judo,
Jujitsu, Kendo
&
disciplines associées

Institut du Judo
21 - 25 avenue de la porte de Châtillon
75014 Paris
Tél : 01 40 52 16 16
Fax : 01 40 52 16 00

www.ffjudo.com

